

La norme NF C 15-100 en rénovation : du diagnostic à la mise en conformité

Par **Mohamed Mouna** · Publié le 19 octobre 2026 · Mis à jour le 18 novembre 2026

Rénover l'électricité d'un logement ancien ne s'improvise pas. Depuis la refonte de 2024, la NF C 15-100 n'est plus un seul document mais une série de normes, applicable aux installations rénovées depuis le 1er septembre 2025. Ce guide explique ce qui change, comment distinguer mise en sécurité et mise aux normes, les règles pièce par pièce, et quand l'attestation Consuel est exigée.

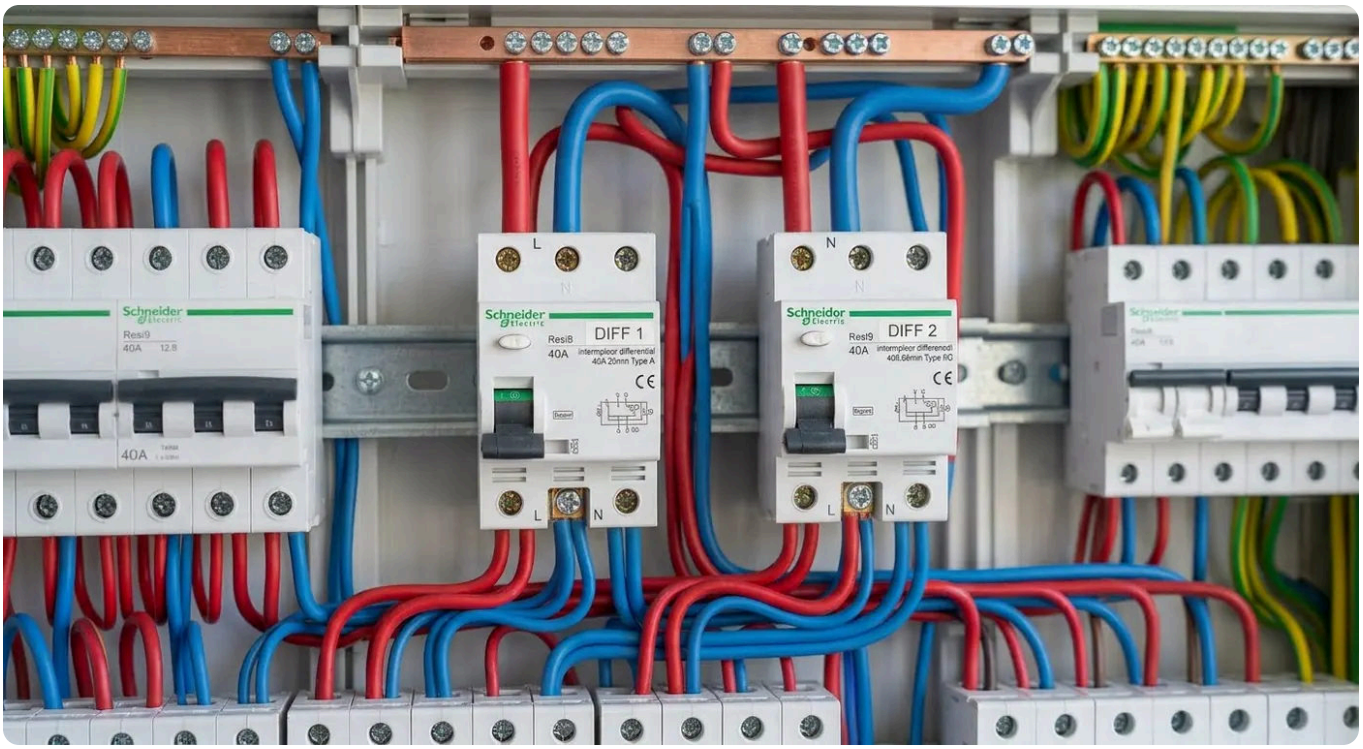

1. Ce qui a changé avec la NF C 15-100 de 2024

Publiée fin août 2024, la nouvelle édition remplace le texte « monobloc » par une série de 21 normes, plus faciles à mettre à jour (**Consuel**) :

- **NF C 15-100-1 :** les règles générales, issues des anciens titres 1 à 6.
- **NF C 15-100-10 :** les règles propres aux bâtiments d'habitation (ancienne partie 10), à lire avec la partie 1.
- **Des normes autonomes pour les cas particuliers,** par exemple la NF C 15-100-7-722 pour l'alimentation des véhicules électriques, ainsi qu'une nouvelle partie 8-1 consacrée à l'efficacité énergétique.

Les dates à retenir. Selon le Consuel, l'application volontaire était possible dès février 2025 sur déclaration, puis la nouvelle série s'applique systématiquement aux **installations rénovées depuis septembre 2025** et aux bâtiments neufs à partir d'avril 2026. La date de référence est celle du dépôt du permis de construire, à défaut de la déclaration préalable, à défaut de la signature du marché ou de la commande. La norme n'est pas rétroactive : une installation existante n'a pas à être refaite du seul fait de sa publication.

Ce qui change pour les logements. Les nouveautés de la partie 10 portent surtout sur le parafoudre : la distance au-delà de laquelle un matériel à protéger impose un parafoudre

supplémentaire passe de 30 m à 10 m du tableau, et un parafoudre posé sur l'installation électrique impose désormais d'en poser un aussi sur la ligne de communication si celle-ci arrive par un réseau en cuivre. La règle de calcul du calibre des interrupteurs différentiels tient aussi compte des productions d'énergie (photovoltaïque). Les dispositifs de protection contre les défauts d'arc (DPDA) sont recommandés par la partie générale pour certains locaux à risque (bâtiments patrimoniaux, stockage de matières inflammables, locaux à sommeil hors logements) : ils ne sont pas exigés dans un logement.

Pendant une période de recouvrement de 12 mois, jusqu'au 23 août 2025, l'ancienne édition (NF C 15-100 de 2002 et ses amendements) pouvait encore être appliquée.

2. Le diagnostic initial : mise en sécurité ou mise aux normes ?

Avant de toucher au moindre câble, il faut connaître l'état de l'installation. Deux outils existent :

- **Le diagnostic électricité réglementaire,** exigé à la vente et à la location pour une installation de plus de 15 ans. Il est valable 3 ans pour une vente et 6 ans pour une location (service-public.fr). Il signale les anomalies, sans constituer un projet de travaux.
- **L'état des lieux de l'électricien,** qui sert à chiffrer.

Il faut ensuite distinguer deux niveaux d'intervention :

- **La mise en sécurité** corrige les dangers : absence de prise de terre ou de protection différentielle, conducteurs accessibles, matériel vétuste ou inadapté dans les pièces d'eau. C'est le minimum sur une installation que l'on conserve.
- **La mise en conformité** applique la norme en vigueur aux circuits créés ou modifiés. En rénovation totale, c'est toute l'installation qui doit être conforme.



Multimètre numérique KAIWEETS

Pour vérifier une continuité, mesurer une tension ou contrôler un circuit pendant le diagnostic. Un multimètre ne remplace pas un vérificateur d'absence de tension pour travailler hors tension.

Voir sur Amazon →

Lien partenaire : Bâtir Juste peut percevoir une commission, sans surcoût pour vous.

3. Le tableau, la GTL et les protections



Le tableau et la gaine technique logement

Les anciens tableaux à fusibles sur panneau bois sont à remplacer par un tableau modulaire. En logement neuf, et en rénovation totale avec redistribution des cloisons, la norme impose un espace technique électrique du logement (ETEL) d'au moins 600 mm de large et 250 mm de profondeur, sur toute la hauteur du sol au plafond (NF C 15-100-10, § 10.1.7.1). Il accueille la gaine technique logement (GTL), qui regroupe le tableau, la coupure d'urgence des sources de production, les arrivées et départs des circuits et le coffret de communication. Chaque tableau doit garder **une réserve d'au moins 20 %** (limitée à six modules admis pour un logement en immeuble collectif) : c'est une exigence de la norme (§ 10.1.7.6), qui permettra d'ajouter une borne de recharge, une pompe à chaleur ou des panneaux photovoltaïques.

Les protections des circuits

Circuit	Section cuivre	Protection	Nombre maximal
Éclairage	1,5 mm²	Disjoncteur 16 A	8 points lumineux

Circuit	Section cuivre	Protection	Nombre maximal
Prises de courant	1,5 mm²	Disjoncteur 16 A	8 socles
Prises de courant	2,5 mm²	Disjoncteur 20 A	12 socles
Prises de la cuisine	2,5 mm²	Disjoncteur 20 A	6 socles
Circuits spécialisés 16 A (lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, four)	2,5 mm²	Disjoncteur 20 A	1 appareil par circuit
Chauffe-eau électrique non instantané	2,5 mm²	Disjoncteur 20 A	Circuit spécialisé
Plaque de cuisson ou cuisinière (monophasé)	6 mm²	Disjoncteur 32 A	Circuit spécialisé
Borne de recharge 32 A (monophasé)	10 mm²	Disjoncteur 40 A	Circuit spécialisé

Sections minimales et calibres maximaux du tableau 10-1F de la NF C 15-100-10 (août 2024) ; nombres maximaux de points du § 10.1.6. Au moins quatre circuits spécialisés sont exigés : la cuisson et trois circuits 16 A. Les chutes de tension peuvent imposer une section supérieure sur les grandes longueurs.

Les interrupteurs différentiels 30 mA protègent les personnes contre les contacts indirects. Le tableau 10-1G de la norme fixe cinq règles : au moins deux différentiels 30 mA ; huit circuits au plus sous un même différentiel ; éclairage et prises répartis sous au moins deux différentiels ; un différentiel de type A pour le circuit de la plaque de cuisson ou de la cuisinière et pour celui du lave-linge, les autres circuits pouvant être en type A ou AC ; un calibre calculé selon l'amont (disjoncteur de branchement) ou selon les circuits protégés.

Pour une borne de recharge (NF C 15-100-7-722), chaque point de recharge doit avoir son propre différentiel 30 mA, et le type AC y est interdit. Pour une borne murale (charge en « mode 3 »), il faut un différentiel de type B, ou un type A ou F associé à un dispositif qui coupe le courant dès que la composante continue d'un défaut dépasse 6 mA. Ce dispositif est souvent intégré à la borne : sa notice l'indique. Pour une prise renforcée en monophasé (modes 1 et 2), un type A ou F suffit.

Le parafoudre n'est pas systématique (tableau 10-1H). Il est obligatoire si le bâtiment a un paratonnerre ; et, dans les communes les plus foudroyées (densité de foudroiement supérieure à 2,5, carte de l'annexe 10A), s'il est alimenté par une ligne aérienne ou si une coupure met en jeu la sécurité des personnes, par exemple un matériel médical à domicile. Ailleurs, une analyse du risque peut le justifier. Le circuit du parafoudre est protégé par un différentiel de type S, et non par un différentiel 30 mA.



Kit de 13 tournevis isolés VDE

Des tournevis isolés 1000 V sont indispensables pour intervenir sur un tableau ou un appareillage. Le testeur de tension intégré sert d'indication, pas de vérification réglementaire d'absence de tension.

Voir sur Amazon →

Lien partenaire : Bâtir Juste peut percevoir une commission, sans surcoût pour vous.

4. Les règles pièce par pièce

Pièce	Prises de courant (minimum)	À retenir
Séjour	1 par tranche de 4 m², au moins 5 ; au-delà de 28 m², au moins 7 et selon le besoin du client	Cuisine ouverte : surface du séjour = surface totale moins 8 m²
Chambre	3, répartis dans la pièce	Au moins un point d'éclairage
Cuisine de plus de 4 m²	6, dont 4 au-dessus du plan de travail	Pas de socle au-dessus de l'évier ni des plaques ; circuits spécialisés en plus
Cuisine de 4 m² ou moins	3	Circuits spécialisés en plus
Autres pièces et dégagements de plus de 4 m² (y compris salle de bains)	1	En salle de bains, hors volumes 0, 1 et 2 (voir ci-dessous)

Les circuits spécialisés alimentent chacun un gros appareil : plaque ou cuisinière, four, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, chauffe-eau électrique, et le cas échéant pompe à chaleur ou

borne de recharge. Un appareil prévu, un circuit dédié.

5. La salle de bains : volumes et liaison équipotentielle

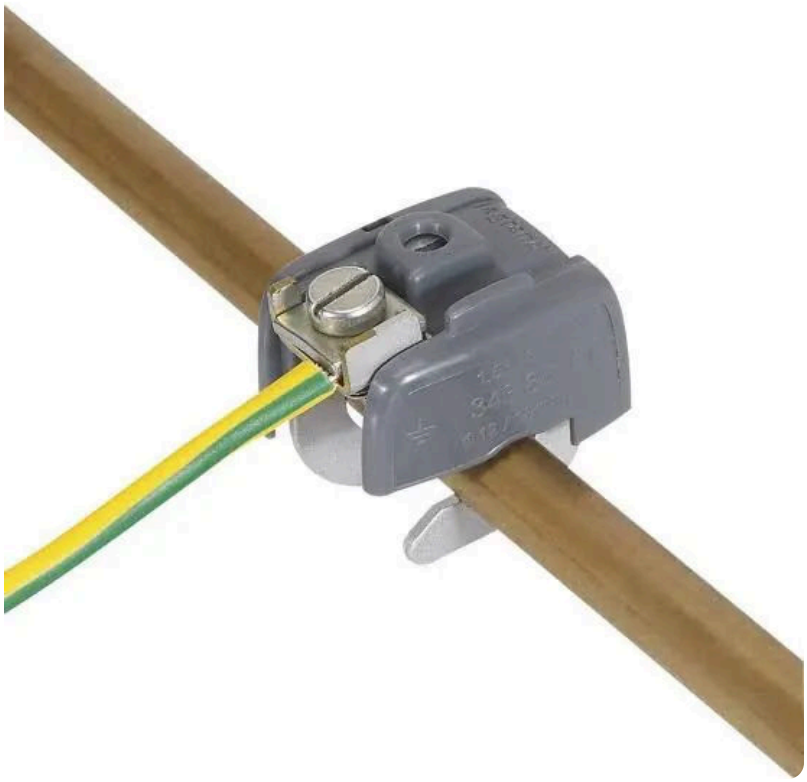

L'eau et l'électricité imposent un découpage en volumes autour de la baignoire et de la douche :

- **Volume 0 :** l'intérieur de la baignoire ou du receveur ; pour une douche sans receveur, la zone jusqu'à 10 cm au-dessus du fond. Aucun appareillage (interrupteur, prise) n'y est admis.
- **Volume 1 :** au-dessus du volume 0, jusqu'à 2,25 m du sol fini ; pour une douche sans receveur, un cylindre de 1,20 m de rayon autour du point d'arrivée de l'eau. Pas de prise ; seules des commandes en très basse tension de sécurité (12 V) sont admises, avec la source hors volumes.
- **Volume 2 :** une bande de 60 cm autour du volume 1. Les prises de courant classiques y sont interdites : seule la prise « rasoir » à transformateur de séparation y est admise, ainsi qu'un point d'éclairage DCL et la très basse tension de sécurité. Les appareils d'utilisation admis dans chaque volume sont listés au tableau 10-1C de la norme.
- **Hors volume :** les prises sont autorisées, sur un circuit protégé par un différentiel 30 mA.

La liaison équipotentielle supplémentaire (LES) relie à la terre les éléments conducteurs de la pièce (canalisations métalliques, huisseries métalliques, corps de baignoire métallique). Elle se réalise avant la fermeture des cloisons et la pose de la **protection à l'eau sous carrelage**.

6. Le réseau de communication

La NF C 15-100 encadre aussi les courants faibles. Un coffret de communication, placé dans la GTL, reçoit les arrivées (fibre optique, cuivre, antenne) et distribue en étoile les prises RJ45 des pièces de vie. En rénovation, c'est le moment de prévoir les gaines : les ajouter après les finitions coûte beaucoup plus cher.

Méthode : l'ordre des travaux d'une rénovation électrique

Une rénovation électrique réussie suit le rythme du chantier, pas l'inverse. Voici l'enchaînement à respecter :

1. **Plan d'implantation :** avec le client, pièce par pièce, positionnez prises, points lumineux, commandes, circuits spécialisés et prises RJ45, en partant de l'usage réel des pièces et des équipements prévus (cuisine, borne, pompe à chaleur).
2. **Bilan de puissance :** vérifiez que l'abonnement et le branchement suffisent pour les équipements futurs ; un passage en triphasé ou une augmentation de puissance se demande au gestionnaire de réseau et prend du temps.
3. **Consignation et dépose :** l'installation à remplacer est consignée selon les règles de prévention du risque électrique, puis déposée.
4. **Saignées et passage des gaines :** au stade du gros œuvre, avant les doublages, sans affaiblir les murs porteurs ni couper les réseaux existants.
5. **Pose du tableau et de la GTL,** repérage de chaque circuit dans le tableau.
6. **Tirage des conducteurs et raccordements,** une fois les cloisons montées et avant les finitions.
7. **Pose de l'appareillage** après la peinture, pour éviter de le salir ou de le démonter.
8. **Vérifications, schéma et remise des documents :** mesures, essais des différentiels, schéma unifilaire et notices remis au client, puis, si nécessaire, attestation Consuel avant la demande de

mise en service.

Conserver le schéma et le repérage du tableau n'est pas un détail : c'est ce qui permettra à n'importe quel électricien d'intervenir en sécurité dans dix ans, et c'est un document utile au diagnostic lors d'une future vente.

7. Les contrôles avant mise sous tension et l'attestation Consuel

Avant de refermer et de mettre sous tension, l'électricien réalise les vérifications prévues par la norme : continuité des conducteurs de protection, valeur de la prise de terre, résistance d'isolement de chaque circuit (aux valeurs minimales fixées par la norme), et fonctionnement des dispositifs différentiels.

L'attestation de conformité visée par le Consuel est exigée par le décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972 modifié avant la mise sous tension d'une installation neuve, et pour une **installation entièrement rénovée** qui a été mise hors tension par le gestionnaire de réseau à la demande de l'usager. Une rénovation partielle sans coupure du réseau n'impose pas de visite Consuel, mais les circuits refaits doivent rester conformes à la norme.



KAIWEETS localisateur de disjoncteurs

Pour repérer quel disjoncteur alimente quelle prise et tester rapidement le déclenchement des différentiels avant la visite Consuel.

Voir sur Amazon →

Lien partenaire : Bâtir Juste peut percevoir une commission, sans surcoût pour vous.

Pour aller plus loin : la qualification et les gestes à éviter quand on n'est pas électricien sont traités dans notre **guide de l'habilitation électrique**, et la fin de chantier dans notre **guide des réserves à la réception**. Avant d'ouvrir les murs, relisez aussi les **erreurs de rénovation les plus coûteuses**.

8. Questions fréquentes : NF C 15-100 en rénovation

Depuis quand la NF C 15-100 de 2024 s'applique-t-elle en rénovation ?

Selon le Consuel, la nouvelle série s'applique systématiquement aux installations rénovées depuis septembre 2025, et aux bâtiments neufs à partir d'avril 2026. Elle n'est pas rétroactive.

Combien de prises faut-il dans un séjour rénové ?

Une prise par tranche de 4 m², avec un minimum de 5 ; au-delà de 28 m², au moins 7, le nombre exact étant défini avec le client. Si la cuisine est ouverte sur le séjour, on compte la surface totale moins 8 m².

Le parafoudre est-il obligatoire ?

Pas systématiquement. Il est obligatoire si le bâtiment a un paratonnerre, et dans les communes les plus foudroyées si le logement est alimenté par une ligne aérienne ou si une coupure met en jeu la sécurité des personnes. Ailleurs, une analyse du risque peut le justifier.

L'attestation Consuel est-elle exigée pour une rénovation ?

Oui pour une installation entièrement rénovée qui a été mise hors tension par le gestionnaire de réseau à la demande de l'usager. Une rénovation partielle sans coupure n'impose pas de visite, mais les circuits refaits doivent être conformes.

Combien de temps est valable un diagnostic électricité ?

Trois ans pour une vente et six ans pour une location. Il est exigé quand l'installation a plus de 15 ans.

Références : série NF C 15-100 (août 2024), notamment NF C 15-100-1, NF C 15-100-10 (§ 10.1.6, 10.1.7, tableaux 10-1F, 10-1G et 10-1H) et NF C 15-100-7-722 (§ 722.531.3) ; décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972 modifié ; Code de la construction et de l'habitation (diagnostic de l'installation intérieure d'électricité). Le texte des normes est disponible auprès de l'AFNOR. Informations vérifiées au 18 novembre 2026.

Transparence : certains liens de ce guide sont des liens partenaires (Amazon Partenaires, Obat, Vite Un Devis). Bâtir Juste peut percevoir une commission, sans surcoût pour vous. Les contenus sont informatifs et doivent être confrontés aux textes et normes en vigueur.

© 2026 Bâtir Juste